

ACHAT D'UN MONUMENT D'OCCASION



De quoi s'agit-il?

Achat d'un monument en granit ayant été repris par la Ville de Niort suite au non renouvellement d'une concession funéraire ou du constat d'un état d'abandon.

Qui est concerné?

Toute personne, niortaise ou non, souhaitant acquérir un monument funéraire d'occasion pour un cimetière niortais ou non.

Quand?

À tout moment, en fonction des disponibilités.

Comment procéder?

Contactez la conservation des cimetières. Un rendez-vous est fixé pour une présentation des monuments en vente.

La formalisation de l'achat du monument se fait à la conservation des cimetières, par la signature d'un formulaire.

Pièces à fournir:

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile

Où?

À la conservation des cimetières

Coût

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal. Renseignezvous auprès de la conservation des cimetières.

La facture est transmise à l'acheteur a postériori, par courrier.

Si le monument a vocation à être posé dans un cimetière niortais, le tarif intègre le monument et la pose.

Délais

Une semaine maximum pour obtenir un rendez-vous pour une présentation des monuments disponibles.

L'achat peut s'effectuer le jour même à la conservation des cimetières.

Si le monument a vocation à être posé dans un cimetière niortais, il sera procédé à la pose par les agents des cimetières de Niort au plus tard dans un délai d'un mois suivant la demande, sauf si le demandeur souhaite que la pose ait lieu ultérieurement.

Conservation des cimetières

05 49 04 10 49 - servicefuneraire@mairie-niort.fr - 31 rue de Bellune - 79000 Niort Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 mardi : 10h-12h / 13h30 - 17h30 et samedi : 9h-12h

Fermé le samedi pendant les vacances d'été



